

Cent francs d'augmentation ! Judas se fut contenté de moins peut-être : mais, — c'est triste à dire, — le clergé français n'est pas reconnaissant... Non seulement, en effet, il ne s'est pas séparé de ses évêques, mais il les a dépassés dans son indignation et ses protestations contre les lois-Ferry, montrant ainsi qu'il n'est pas capable de ce sentiment vulgaire, que l'on a appelé la reconnaissance de l'estomac...

« Généralement, s'écrie ce matin *La petite République*, (organe officiel de M. Gambetta,) généralement, les bêtes crient avant qu'on les écorche ; mais il est plus rare de voir les chiens hurler, quand on leur donne une grasse pâtée, c'est pourtant le concert qu'il nous est donné d'entendre en ce moment.

« Oui, tandis que les desservants colportent de maison en maison, les pétitions contre le gouvernement de la République, cette bonne pâte de gouvernement propose d'élever de 100 francs leur traitement annuel... tandis que les chaires sont des forteresses, d'où tonnent contre la République les prédicateurs qu'elle paye ; au moment même où les curés sont des capitaines et les vicaires des lieutenants de l'armée cléricale et opposante, le gouvernement républicain propose de créer de nouvelles cures, de délivrer de nouveaux titres de desservants et de vicaires, je me trompe, de nouveaux brevets de capitaines et de lieutenants dans cette armée... Non contente de les entretenir, la République recrute les cadres de ses ennemis et augmente leur solde ! »

Eh bien, il n'y a que vous et moi, mon cher lecteur, qui ne soyons pas touchés de cette éloquente philippique ; les trois quarts et demi, sinon la totalité des abonnés de M. Gambetta frémissent sincèrement à la pensée que le cabinet a déjà un pied dans le cléricalisme et qu'il soudoie ses pires ennemis. M. Jules Ferry sera tout surpris, un de ces matins, de se réveiller jésuite, et s'il fait mine de contester cette qualification et cet outrage, il ne manquera pas de logiciens dans l'extrême gauche pour les justifier avec ses propres arguments.

Voici maintenant l'autre côté politique du mois d'avril : la question Blanqui. C'est un immense point d'interrogation rouge qui empêche de dormir nos ministres, et auquel, jusqu'à présent, il n'a point été répondu.

Je vous demande un peu, aussi, ce qu'on peut répondre. Blanqui a été condamné à perpétuité, c'est vrai, et pour des crimes de droit commun encore. La loi s'oppose non-seulement à ce qu'il soit élu, mais à ce qu'il soit élargi. La loi, oui ; mais qui est-ce qui fait la loi aujourd'hui ? et qui est-ce qui la défait ? N'est-ce pas le suffrage universel ? Or, le *suffrage universel*... de Bordeaux vient de